

NORD-SUD XXI

DROITS DE L'HOMME - DIALOGUE INTERCULTUREL



N°18
2010 (Nouvelle Série)

Mohammed El-Mustapha Kabbaj
**DROITS DE L'HOMME – DIALOGUE
INTERCULTUREL**

Dépôt légal: 2010 MO 2271

ISBN : 978-9954-1-9465-2

Coordinateur : Mohammed El Mustapha Kabbaj

Tous droits réservés à l'auteur
Editions et Impressions:



Editions & Impressions Bouregreg
10 Avenue, Alaouiyine, Hassan, Rabat
Tél. : 05 37 20 75 83 – Fax : 05 37 20 75 89

PRESIDENCE : S.E. AHMED BEN BELLA

SECRETARIAT GENERAL : NOURI LAHMIDI

DIRECTEUR DE PUBLICATION : MOHAMMED EL-MUSTAPHA KABBAJ

REDACTEUR EN CHEF : ROBERT CHARVIN

COMITE DE REDACTION :

YVES VARGAS (FRANCE)

JEAN ZIEGLER (SUISSE)

SLIMANE CHIKH (ALGERIE)

CURTIS DOEBBLER (USA)

**NORD-SUD XXI DES DROITS DE L'HOMME
ET DU DIALOGUE INTERCULTUREL**

17, rue Ferdinand-Hodler – CH 1207 Genève

Tél. : 736.92.66

Fax : 736.91.93

Email : nordsudxxi21@gmail.com

Les articles publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les opinions de Nord-Sud XXI.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Éditorial | 7 |
| 1. La crise | 9 |
| • Jean Ziegler : La schizophrénie de l'Occident | 11 |
| • Samir Amin : Sortir de la crise du capitalisme ou sortir du capitalisme en crise ? | 21 |
| • Ali El Kenz : Regard anthropologique sur la crise | 39 |
| • André Tosel : Le retour du religieux : Quel retour ? • Quel religieux ? | 51 |
| 2. Palestine | 81 |
| • Robert Charvin : Le peuple palestinien, Israël et le rapport Goldstone | 83 |
| • Lydia Evdoxiadi Verniory : Through the eyes of Hebron | 97 |
| • Madjid Benchikh : Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination | 105 |
| 3. Droits de l'Homme | 121 |
| • Aminata Traoré et al : Dakar, l'homme africain, la France et le cinquanteaire | 122 |
| • Azzouz Kerdoun : La place des droits économiques, sociaux et culturels dans le droit international relatif aux droits de l'homme | 139 |
| • Silas Cerqueira : The globalisation of capital against women's rights | 159 |
| 4. Culture | 166 |
| • Abdeljalil Lahjomri : Diversité linguistique, diversité culturelle | 167 |
| • Claude Tedguy : Peut-on imaginer Camus heureux ? | 175 |
| • Abdelmajid Benjelloun : Aphorismes et aphorismes poétiques pour Nord Sud XXI | 185 |
| • Yves Vargas : Jean-Jacques Rousseau et Mouammar El Kadhafi | 193 |

La femme, mon Dieu, c'est ce que j'aurai connu de meilleur dans ma vie terrestre.
Je t'aime, femme, la plus belle sorcière de toutes mes soifs.

Cette femme est la plus belle du monde de face seulement.
Julianne Moore ?

La plupart du temps, pleurer de joie, c'est uniquement être très peiné de n'avoir pas eu auparavant la chance d'être aussi heureux.

Synode de baisers égarés.
Violent miel.
Violent miel.
De l'amour.

Journée vivante.
Voyageur de la réalité.
Dans la parfaite buée de la vie.

Lendemain indécis.
Dans les bas fonds de la parole.
Nous recherchons tous désespérément la vanité.

Les germes de la soif sont dans l'eau.
Les germes de la soif sont dans l'eau. Aussi.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET MOUAMMAR EL KADHAFI

Yves Vargas*

Philosophe, Président du Groupe d'Étude du Matérialisme Rationnel
Co-directeur, avec Tanguy L'Aminot, du Dictionnaire de la réception de Rousseau
Fondateur de la collection philosophies aux Presses Universitaires de France.

Établir quelque rapprochement entre le colonel libyen Mouammar El Kadhafi (né à Syrte en 1942) et le citoyen de Genève Jean-Jacques Rousseau (né à Genève en 1712 et mort à Ermenonville en 1778) peut surprendre. Le premier est un homme d'action, stratège politique qui renverse la monarchie en 1969, à la tête de jeunes officiers, afin d'établir en Libye une société d'un type nouveau, la «Jamahiriya socialiste arabe libyenne», un caractère de chef indomptable qui tiendra fièrement tête aux plus grandes puissances du monde qui fomentaient sa perte. Le second est un homme timide, effrayé par l'action, qui n'ose pas souhaiter la révolution dont, pourtant, il rêve, et qui annonce qu'il prend le temps d'écrire précisément parce qu'il n'agit pas : « .. je ne perdrais pas mon temps à dire ce qu'il faut faire, je le ferais ... »¹. Même quand les révolutionnaires genevois prendront contact avec lui, il se gardera d'assumer des responsabilités dans leur projet (contrairement aux allégations des espions français et anglais²). Kadhafi agit, Rousseau écrit, le premier s'avance sur les terres de l'histoire à faire, le second se retire du tumulte parisien et se réfugie, solitaire, à la campagne.

Ce n'est donc pas sur le terrain de l'action politique qu'on pourra établir quelque réflexion car Rousseau n'agit pas. Par contre Kadhafi écrit : la «Jamahiriya» libyenne est fondée sur un texte, un livre écrit et signé du nom de Kadhafi, et publié l'année même de la révolution : le livre vert³. Il y a, dans ce livre, des idées qui rappellent Rousseau ; certes Kadhafi n'a pas les yeux rivés sur *Du Contrat social*, comme ce fut le cas de Robespierre, de Saint-Just ou de Marat, certes, il n'a pas fait la révolution avec du Contrat social dans la poche, comme Fidel Castro- selon une

¹ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social I*, préface, éd. Pléiade, OC, III, p. 351.

² Cf. Monique et Bernard Cottret, *Jean - Jaques Rousseau en son temps*, éd. Perrin, p. 396 sq.

³ Nous citerons cet ouvrage, en trois volumes, dans l'édition française, publiée sans indication de date ni de lieu d'impression, et offerte aux visiteurs en Libye.

légende d'origine brumeuse. D'ailleurs, Kadhafi lui-même, lors de colloques consacrés à la discussion du Livre vert se refuse à reconnaître quelque inspiration livresque : «Le livre vert ne cite aucune source car il n'a pas recueilli ses informations dans d'autres livres [...] Il s'agit là plutôt d'une compilation de données existantes, d'un ensemble d'évidences relatives à la vie de l'homme.⁴» Quand Kadhafi cite (une seule fois) Rousseau au cours d'une discussion, c'est pour souligner que ses déclarations n'ont pas été suivies d'effet : «Nous possédons une preuve que l'expérience parlementaire a été condamnée dès le début par Jean-Jacques Rousseau, les philosophes et les penseurs dont vous avez parlés. Et malgré cela elle persiste jusqu'à maintenant.⁵»

Cependant, même s'il n'y a aucune influence directe de Rousseau sur Kadhafi, il apparaît entre ces auteurs des similitudes d'idées indéniables. Après tout, Kadhafi déclare qu'il «compile» les évidences de la vie des hommes, et Rousseau, de son côté, annonce de façon très proche qu'il ne fait pas sa cour aux grands mais au peuple⁶. Cet enracinement de leur pensée dans la terre des hommes du peuple peut sans doute expliquer certaines rencontres de leurs idées.

En tout premier lieu, concernant la politique, ils déclarent tous deux, comme d'une seule voix, qu'on doit rejeter tout système politique représentatif (porte-parole, député...) et que jamais le peuple ne doit abandonner son pouvoir entre les mains de soi-disant représentants. Le livre vert explique que les représentants, tôt ou tard, se substituent au peuple et loin de le représenter l'oppriment : «Il est du droit des peuples de proclamer un nouveau principe : pas de substitut au pouvoir du peuple. [...] La représentation est une imposture⁷». C'est en ces mêmes termes que s'exprime Rousseau; il désigne le peuple par les termes «volonté générale» ou «souverain», et affirme dans *Du Contrat Social* : «La volonté générale ne peut jamais s'aliéner [...] Le Souverain [...] ne peut être représenté que par lui-même⁸»

La conséquence de ce refus de la représentativité entraîne celui du

⁴ «Premier Symposium Mondial sur le Livre Vert», p. 82 et 85. (Édité dans la revue Pensée Jamahiriyyenne, n° 1, Janvier-Mars 1984, Madrid).

⁵ Colloque international de Benghazi, Le livre vert, 1-3 octobre 1979, p. 350. (Réimpression offset, Cahors, 1981)

⁶ Du Contrat social, II, ch. 2 p. 371. Rousseau ajoute : «... et le peuple ne donne ni ambassades, ni chaires, ni pensions.»

⁷ Le livre vert, p. 9 et 10 (édition française, sans date ni origine, offerts aux visiteurs en Libye).

⁸ Du Contrat Social, II, 1. p. 368.

système électoral que les deux auteurs délèguent. L'un et l'autre n'hésitent pas à rejeter le principe des élections soit-disant «libres», mais d'une liberté qui ne donne pas d'autre liberté que celle de la perdre à l'instant où on l'exerce. Le citoyen qui vote choisit librement ceux qui vont lui enlever sa liberté et devenir ainsi soumis à son «dictateur» (Kadhafi) dont il sera «l'esclave» (Rousseau).

Rousseau écrit : «Le peuple anglais pense être libre et il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement, mais sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien⁹». De même, Kadhafi : «Les élections n'ont été qu'un prétexte pour instaurer par la suite une dictature¹⁰».

Dans la vie politique pratique, Rousseau et Kadhafi divergent, le «Guide»¹¹ libyen est plus radical que le «promeneur solitaire». Pour Rousseau le peuple, la volonté générale, ne saurait gouverner directement car le gouvernement porte sur des questions particulières quand la volonté générale ne statue que sur le général¹². La volonté générale peut décider qu'il y aura des impôts mais elle ne peut désigner les personnes particulières qui devront les payer ou celles qui devront les collecter; la volonté générale peut décider que tout voleur sera mis en prison mais elle ne peut juger un voleur en particulier, etc. Il faut donc, selon Rousseau, désigner un gouvernement qui se chargera de l'administration politique quotidienne, concrète, particulière. Ce gouvernement doit agir selon les principes de la volonté générale (c'est-à-dire la Constitution du pays) qui doit être appliquée mais non modifiée (car le peuple seul peut modifier la loi qu'il s'est donnée). Rousseau, Toutefois, n'ignore pas le danger d'une telle administration qui devra être dotée de la force, car le gouvernement est un corps particulier et tout corps social (corporation, église, communauté...) possède des intérêts particuliers et les intérêts particuliers de ce corps menacent de faire «dégénérer» la république : «le gouvernement fait un effort continué contre la souveraineté [...] Il doit arriver tôt au tard que le Prince [c'est-à-dire le gouvernement] opprime enfin le souverain [c'est-à-dire le peuple]¹³».

⁹ Du Contrat Social, III, 14, p. 430.

¹⁰ Pensée Jamahiriyyenne, op. cit., p. 83.

¹¹ En 1979n Kadhafi a décidé de renoncer à son statut de Chef d'État pour devenir le «Guide» de la révolution, et même «le premier opposant» au gouvernement.

¹² Du Contrat Social, III, P. 394 : «La puissance exécutive ne peut appartenir à la généralité

¹³ [...] souveraine». Du Contrat Social, III, 10, p. 421.

Kadhafi, plus radical que Rousseau, considère que le peuple peut gouverner directement et se prononcer sur les sujets particuliers; il propose une sorte de démocratie directe par le moyen d'une pyramide d'assemblées populaires nommées «Congrès du peuple»: «La démocratie directe [...] est indiscutablement et incontestablement la méthode idéale de gouvernement [...] Le peuple se divise en congrès populaires de base. Chaque congrès choisit son comité. L'ensemble des comités forment à leur tour un congrès populaire...¹⁴». Ainsi le gouvernement n'est rien d'autre que l'expression directe, par strates successives, des volontés des gens dans les quartiers et des travailleurs dans les corps de métiers. Comment comprendre cette différence d'approche? Il semble qu'il y ait une divergence d'analyse théorique concernant l'idée de «volonté générale», de volonté du peuple chez Rousseau. Cette idée a rapport à une forme de rationalité, elle est «sous la loi de la raison»¹⁵ et chacun le reconnaît lorsqu'il fait taire ses passions. Pour Rousseau, le peuple est rationnel, ou du moins, l'intérêt du peuple possède la transparence d'un théorème, de sorte qu'il suffit de chacun soit parfaitement rationnel, qu'il oublie ses intérêts particuliers et ses passions, qu'il s'exprime dans sa simple pure raison, pour vouloir en lui-même ce que le peuple veut: «Il ne faut qu'être juste pour s'assurer de suivre la volonté générale.¹⁶» Ce n'est pas le cas chez Kadhafi, qui a une conception empirique de la volonté populaire: elle s'établit dans la discussion, quand la discussion cesse et que chacun y trouve son compte.

Loin d'être le silence des passions, elle en est la résultante. On voit bien la différence d'approche théorique entre le pur théoricien et l'homme politique engagé: pour le philosophe, le peuple est un pur entendement sans passion alors que pour le «Guide» le peuple parvient à s'entendre une fois que les passions se sont exprimées. Le silence des passions d'un côté et leur tumulte de l'autre, un quasi-théorème d'un côté et un débat de l'autre. Prendre en compte l'équilibre des passions peut, bien sûr, entraîner des retards: c'est ainsi que, malgré l'insistance du Livre vert et malgré les multiples interventions du «Guide» contre la peine de mort (qu'il juge «barbare» et «indigne d'un peuple civilisé»), les Congrès du peuple n'ont jamais accepté son abolition¹⁷.

¹⁴ Le livre vert, p. 27.

¹⁵ Du Contrat Social, II, 4.

¹⁶ Jean-Jacques Rousseau, Économie politique, Pléiade tome III, p. 251.

¹⁷ Rousseau accepte aussi cette peine barbare malgré les protestations («murmure») de son «cœur»: «mon cœur murmure et retient ma plume» «Du Contrat social, II, ch. 5, p. 377». Notons toutefois que Rousseau est ambigu et qu'il est peut-être plus proche sur ce point de

Examinons quelques questions particulières. Concernant l'armée, les idées sont proches, Rousseau refuse l'armée de métier ou de mercenaires: «Tout citoyen doit être soldat par devoir, nul ne doit l'être par métier¹⁸». Et Kadhafi: «La liberté restera incomplète ou inexistante tant que [...] les armes ne seront pas entre les mains du peuple.¹⁹» Mais une question reste floue chez nos deux auteurs, celle de la guerre et de la paix: qui décide d'entrer en guerre et qui décide de signer la paix? Dans certains textes, Rousseau concède que la volonté générale, si elle est toujours juste envers les citoyens peut cesser de l'être envers les étrangers: «Il n'est pas impossible qu'une république juste fasse une guerre injuste²⁰, et bien que la «vertu» patriotique soit l'essentiel de la vie politique, il ôte finalement au peuple souverain le droit de guerre et de paix: «On a regardé l'acte de déclarer la guerre et de faire la paix comme des actes [...] seulement une application de la loi.²¹» En donnant les armes au peuple mais en lui ôtant le pouvoir d'en user selon son choix, et en transférant ce pouvoir au gouvernement, Rousseau est assez paradoxal: comment concilier ses appels répétés au patriotisme et au devoir d'offrir sa vie à la défense de la patrie, si le sort de la patrie n'est pas entre les mains du peuple? Mais Kadhafi n'est pas clair non plus là-dessus pour la raison qu'il n'en parle pas. Si le peuple libyen doit être armé et s'il doit se défendre, on ignore comment se donne le signal de la guerre: est-ce le privilège du «Guide», dépend-il des débats au sein des Congrès du peuple? Nous n'avons trouvé aucune réponse dans les textes ni dans les débats publiés autour du Livre Vert.

Voyons la question de la religion. Elle est, pour Kadhafi, une affaire privée: «Elle est personnelle à chacun et commune à tous. Elle est une relation directe avec le créateur, sans intermédiaire.²² Il se rapproche ainsi des positions théistes et affirme que toutes les religions ont un fonds commun: «Nous nous abstenons tous de nous marier avec un proche parent. C'est là une loi générale qui est en vigueur dans toutes les parties du monde.[...] Il n'y a aucune religion révélée ou positive qui

Kadhafi qu'on pourrait croire. En effet, Rousseau dit qu'on ne peut exécuter qu'un criminel dont la vie représente un danger (ibid.) et Kadhafi explique qu'un crime particulier doit être distingué d'un crime politique, car le criminel particulier, une fois son acte réalisé n'est plus dangereux, alors que le criminel social demeure un péril pour la nation (c'est aussi l'argument de Robespierre à propos de la mort du roi Louis XVI).

¹⁸ Sur le gouvernement de Pologne, p. 1014.

¹⁹ Explications du Livre vert, Tome 1, p. 260. (Tripoli, éd. française 1990)

²⁰ Économie Politique, p. 246.

²¹ Du Contrat Social, II, 2.

²² Les grande Charte verte des droits de l'homme... p. 11. (Sans non ni date d'éditeur, signé par les Congrès Général du Peuple, le 12 juin 1988)

rejette ce principe.²³ S'il invoque la «loi naturelle» comme base de la religion, il lui associe une origine empirique, historique : la religion est le condensé des traditions. Il écrit : «La religion absorbe la coutume qui est l'expression de la vie naturelle des peuples²⁴» conception sociologique qui rejoint celle de Rousseau du «Vicaire savoyard²⁵». À la différence de Rousseau, il accepte la pratique de multiples religions au sein d'une même société, et il refuse toute confusion entre religion et politique, allant jusqu'à dénoncer les «charlatans» qui prétendent au pouvoir sous le masque de la foi. L'idée d'une religion d'État lui est donc tout à fait étrangère : l'existence de certaines tendances de l'Islam politique explique ce refus. Rousseau, au contraire, considère qu'un État doit établir une «religion civile» et c'est par ce thème que se conclut *Du Contrat social*. Il distingue donc entre la «religion de l'homme», qui est le «culte purement intérieur [...], le vrai théisme», en accord en cela avec Kadhafi, mais à côté de cette «religion de l'homme» il installe une religion «du citoyen», un «culte extérieur prescrit par la loi» et limité à une seule nation, qui n'a point «d'autre pontife que le Prince». Cependant cette religion civile est davantage une morale civique qu'un vrai dogme théologique, et d'ailleurs, elle rejette l'intolérance. «Chacun peut avoir [...] telles opinions qu'il lui plaît [...] car [le gouvernement] n'a point compétence pour l'autre monde [...] pourvu qu'ils [les sujets] soient bons citoyens dans celui-ci²⁶».

Concernant d'autres aspects de la «société civile», il est intéressant de comparer les propositions de Rousseau et celles de Kadhafi. Par exemple, concernant la vie familiale, les rôles des hommes et des femmes dans la famille et le travail, on trouve de troublantes identités. Tout d'abord, il est remarquable que les deux auteurs avancent la notion de «nature humaine», surtout lorsqu'il s'agit des femmes. Pour Rousseau, «la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme»; quant à l'homme, «Il plaît par cela seul qu'il est fort [...] C'est [la loi] de la nature.²⁷»; et pour Kadhafi : «le mâle possède naturellement la force et l'endurance, la femelle la beauté et la délicatesse».²⁸ Cette distinction «naturelle» («mâle/femelle» pour Kadhafi, «loi de la nature» pour Rousseau) oppose la beauté de la femme à la force de l'homme en termes

²³ Pensée Jamahiriyenne..., op. cit, p. 92.

²⁴ Le Livre vert, p. 77.

²⁵ Rousseau rappelle que pour comprendre une religion, il est nécessaire de connaître les coutumes et même la langue du peuple qui la pratique (Émile, IVp. 623).

²⁶ Du Contrat social, IV, ch. 8p. 466-468.

²⁷ Émile, V.p. 693

²⁸ Le livre vert, p. 101.

très proches. Cette distinction «beauté/force» entraîne une séparation des tâches et des travaux qui écarte la femme des activités pénibles et lui recommande une vie plus sédentaire. Rousseau affirme que «les métiers pénibles et périlleux [...] sont propres aux hommes, les femmes n'y prétendent pas²⁹» et Kadhafi approuve : «C'est une injustice que d'imposer à une future maman des travaux de force incompatibles avec son état³⁰». Tous deux considèrent également que l'homme citoyen doit être un mari et un père de famille. C'est ainsi que dans *L'Émile*, l'éducation politique est la suite logique du projet de mariage de l'élève³¹. Dans son *Projet pour la Corse*, Rousseau prévoit des sanctions pour les hommes trop longtemps célibataires. De même Kadhafi affirme : «Un individu sans famille n'a pas d'existence sociale³²».

Voyons, pour finir, les questions relatives à la vie culturelle. Rousseau refuse les spectacles et prône les fêtes. On retrouve la même idée chez Kadhafi qui condamne les spectacles où le peuple est spectateur au lieu de participer joyeusement. Mais si les conclusions sont identiques, si tous deux préfèrent les fêtes participatives aux spectacles passifs, leurs arguments pour justifier ce choix, s'avèrent différents. Chez Rousseau il s'agit d'éviter le développement de passions négatives, la promiscuité propice à la débauche; de plus on va souvent au spectacle pour se montrer et étaler sa richesse et sa parure, ce qui développe le goût du luxe³³. Tandis que dans les fêtes, en plein jour et sous le regard de tous, chacun peut, à son tour, être acteur ou spectateur, dans des exercices de gymnastique ou de danse, dans une innocente gaieté où se développe les sentiments de fraternité et de patriotisme excluant le libertinage et l'orgueil des apparences³⁴. Pour Kadhafi, l'argument est moins moralisant et plus politique. Il répète que le peuple doit être actif, auteur de son destin et non passif, simple bénéficiaire de la politique du gouvernement. Il explique qu'il est absurde d'aller au spectacle (théâtre ou sport) pour regarder les autres jouer, comme si on allait au restaurant pour regarder les autres manger au lieu de manger soi-même! Il s'agit pour lui d'être toujours le peuple- sujet qui agit et ne subit pas : «Ceux qui façonnent eux-mêmes la vie n'ont pas besoin de

²⁹ Le livre vert, p. 99.

³⁰ Le livre vert, p. 80.

³¹ «En devenant chef de famille, vous allez devenir membre de l'État...» (Émile, V, p. 823).

³² «Tout Corse qui à quarante ans accomplis ne sera pas marié [...] sera exclu du droit de Cité» (Jean-Jacques Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse*, «fragments», p. 941 (éd Pléiade III).

³³ Jean - Jacques Rousseau, *La lettre à D'Alembert*, Pléiade V, p. 35-36, 75 -95.

³⁴ La lettre D'Alembert, p. 116; sur le gouvernement de Pologne (Pléiade III), p 962.

l'imaginer à travers le jeu des acteurs de théâtre ou de cinéma [...] Ainsi les peuples Bédouins, très sérieux et très travailleurs ne prennent aucun intérêt au théâtre ni aux spectacles [...] Ils prennent part aux jeux et aux réjouissances³⁵. Aux Bédouins de Kadhafi, répond l'écho, par delà le temps de l'espace, des Genevois de Rousseau : «Le peuple Genevois ne se soutient qu'à force de travail [...] Les bras, l'emploi du temps, l'austère parcimonie; voilà les trésors des Genevois. [...] On se rassemble, et là, chacun se livrant sans gêne aux amusements de son goût, on cause, on lit, on boit, on fume [...] Sans être dépourvus de plaisir et de gaieté, ces amusements ont quelque chose de simple et d'innocent qui convient à des âmes républicaines³⁶.»

Comme on voit, même si Kadhafi ne s'est pas directement inspiré de Rousseau mais seulement de la pensée spontanée du peuple, on pourrait dire que le peuple a parlé, au philosophe genevois et au politique libyen, d'une même voix et lui a tenu des propos très ressemblants par delà les décennies et les continents.

Bibliographie.

- Le livre vert, édité sous le nom d'auteur de Kadhafi; édition française sans date ni origine.
- Explications du livre vert, deux tomes, édité sans non d'auteur; Tripoli, éd. française 1990.
- La grande Charte verte des droits de l'homme de lère jamahiriyyenne, sans nom ni date d'éditeur, signé par «le Congrès Général du Peuple, le 12 juin 1988».
- «Premier Symposium Mondial sur le Livre Vert», revue Pensée Jamahiriyyenne, n° 1, Janvier- Mars 1984, Madrid.
- Colloque international de Benghazi, le Livre vert, 1-3 octobre 1979, p. 350, réimpression offset, Cahors, 1981.
- Robert Charvin, Jacques Vignet - Zunz, le Syndrome Kadhafi, éd. Albatros, 1987.
- Robert Charvin, Yves Vargas, Le livre vert et les Droits de l'Homme, institut Nord - Sud Yves, Genève, 1998.
- Yves Vargas, art. «Kadhafi», ni De la puissance du peuple, tome 2; La démocratie chez les penseurs révolutionnaires, éd. Le temps des cerises, 2003.

³⁵ Le livre vert, p. 123.

³⁶ Lettre à d'Alembert, p. 85 et 91.

5. Rapports, documents, interventions de Nord-Sud XXI au Conseil des Droits de l'Homme

- Bi-Annual Report to the African Commission on Human and Peoples' Rights
- Interventions de Nord-Sud XXI au Conseil des Droits de l'Homme
- Interventions de Nord-Sud XXI dans différents colloques et rencontres